



Direction

Affaire suivie par: Raymond Guidat et Alain Klein

COMMISSION PREVENTION Le 7 février 2018

SYNTHESE ET RELEVE DE CONCLUSIONS

Présents:

- Alain Becker, 1^{er} Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Intérieur
- Karin Hufer, Ministère de l'Intérieur
- Cédric Gantzer, chargé de communication de l'ASS
- Raymond Guidat, chef du département Planification-Prévention de l'ASS
- Henri Glesener, conseiller technique Prévention à l'ASS
- Christian Kops, ville de Luxembourg
- Jean-Marie Hermes, ville de Luxembourg
- Jean Stein, Hespérange
- Jan Kanstein, Junglinster
- Nico Reiffer, Sanem
- Henri Scholtes, Ettelbruck
- Claude Damy, Roeser
- Carlos Almeida, Niederanven-Schuttrange
- Norbert Nenno, Mondercange
- Roland Platzer, Mamer

Excusés:

- Alain Klein, ville de Luxembourg
- Serge Muller, Leudelange
- Roby Goergen, Dudelange

1. Accueil

Raymond Guidat accueillent les participants et les remercient de leur présence.

2. Présentation du projet de loi et de la campagne de communication relatifs à l'obligation de disposer de détecteurs de fumées dans les lieux d'habitation

Monsieur Alain Becker, 1^{er} Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'intérieur, accompagné de Madame Karin Hufer, chargée de communication au Ministère de l'intérieur et de Monsieur Cédric





Direction

Gantzer, chargé de communication à l'ASS, a présenté le projet de loi et la campagne de communication relatifs à l'obligation de disposer de détecteurs de fumées dans les lieux d'habitation.

Après plusieurs actions de communication, notamment de la FNSP, le Ministère de l'intérieur a pris l'initiative pour élaborer un projet de loi. Il se base notamment sur une étude statistique réalise à Hambourg qui montre une diminution de 50% des décès lors d'incendie, grâce à la présence d'un détecteur dans le lieu d'habitation. Cette loi devrait rendre obligatoire la présence d'un détecteur de fumée par ménage au 1^{er} janvier 2019. Pour ce qui concerne les bâtiments existants, il est envisagé une phase transitoire de 5 ans.

En complément à ce projet de loi et de manière à sensibiliser réellement les ménages, le Ministère de l'intérieur va organiser une campagne de communication, associée à une distribution d'un détecteur par ménage au cours de l'année 2018.

Il est proposé à la commission de soutenir la campagne de communication en proposant :

- un document recto-verso d'explications de mise en place ;
- un document plus développé d'explication de l'intérêt de ce type de dispositif, de son entretien qui sera mis en ligne sur le site 112 Portail des secours (112.public.lu).

3. Réorganisation de la commission

Compte tenu de la démission de la commission de Messieurs Patrick Holcher et Tom Barnig qui assure aujourd'hui la charge de chef du département des opérations à l'ASS et qui, dans le cadre de la commission, animait plusieurs sous-groupes, il a été proposé à la commission de confier :

- le sous-groupe ALARMIS à Messieurs Christian Kops et Carlos Almeida;
- le sous-groupe Plans à Monsieur Andréa Nicoletti de Hespérange.

4. Dates des prochaines réunions

Les prochaines réunions sont fixées au :

- 7 mars 2018;
- 18 avril 2018.